



## Etat de lieux de sortie avec Huissier

Par **Eve007**, le **04/03/2010** à **20:27**

Bonjour,

En libérant un appartement après plus de 16 ans d'occupation, le bailleur demande de refaire les peintures, murs, plafonds, boisseries. Ceci alors que lors de l'état des lieux d'entrée, c'était déjà. " en état, avec des tâches par endroits, plus de 50 trous de cheville". Je conteste et refuse de signer l'état des lieux, ils font venir un huissier qui les représente. Je suis donc convoquée et lors du constat de l'huissier: il prend le constat que le bailleur a fait et revoit point par point. Il me demande de signer pour constater de ma présence. Moi même étant un membre de la famille car le locataire est hospitalisé, je le représente. Je lui signale verbalement que je ne peux me prononcer sur ce qui est écrit d'autant plus qu'ils ne me donnent pas de copie pour pouvoir la montrer à l'ex-locataire hospitalisé. Je signe avec la mention "présente et date ". L'huissier me demande de signer aussi le montant des indemnités calculées par le logiciel du bailleur présent. Je signe: " pris connaissance pour info et date". Les indemnités sont trop élevées pour le locataire et refuse.

Quel est la valeur de ma signature et que peut faire le locataire s'ils le mettent en demeure de payer ces indemnités, alors que le parti pris de l'huissier était clairement tourné vers le bailleur?

Je croyais que lors d'un constat d'huissier je n'avais rien à signer, du fait que seule sa parole comptait, pourquoi me demande-t'il ma signature alors sur les formulaires du bailleur?

J'attends vos réponses et conseils. Merci d'avance...